



Avril 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 6 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a décidé d'améliorer le projet du passage inférieur voyageurs piétons et mobilité douce de la Gare de Monthey, au niveau de sa sortie du côté de la rue du Tonkin, en y apportant une plus-value paysagère importante.
- Lors de sa séance du 6 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a accepté le principe de la reprise de l'Association "L'Ile aux enfants" par la commune de Monthey. Il félicite les divers comités bénévoles qui ont créé et animé cette structure d'accueil des enfants à Choëx depuis de nombreuses années.
- Lors de sa séance du 6 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a pris note de la mise en place d'une Helpline communale destinée aux personnes vulnérables (65 ans et plus ou présentant des problèmes de santé) dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Dès le lundi 6 avril 2020, cette Helpline reprend les prestations fournies par le Centre médico-social (CMS) jusqu'à ce jour, notamment la livraison de nourriture et de biens de première nécessité, la livraison de repas à domicile ainsi que le transport vers les hôpitaux pour les personnes nécessitant des traitements hospitaliers indispensables.
- Lors de sa séance du 6 avril tenue en visioconférence et suite à la séance du 23 mars lors de laquelle il confirmait la fermeture du parc des Mangettes, le conseil municipal a décidé de procéder à la fermeture du parc du Crochetan en raison des nombreux débordements produits par quelques jeunes qui en ont fait leur lieu de rassemblement dans le contexte actuel de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence et dans le cadre de la construction de la future caserne des pompiers commune aux municipalités de Collombey-Muraz et Monthey, le conseil municipal a adjugé, en coordination avec la commune de Collombey-Muraz, les CFC suivants: plâtrerie / peinture à FLAGYPS SA; menuiserie à Michellod SA; dispositifs intérieurs de fermeture et rideaux à BORGEAUD Déco Sàrl; revêtement en matière synthétique à MEGA SA; nettoyage à GLORY nettoyage et cuisine professionnelle à RESTOREX cuisines professionnelles SA.
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a validé la convention avec les CFF relative à la reconstruction et à la conservation du passage inférieur des Bans.
- Dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze et lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a adjugé le mandat d'appui au maître de l'ouvrage ainsi que les prestations de spécialistes pour l'établissement du dossier d'exécution au Groupement pour l'aménagement de la Vièze à Monthey
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a validé la convention de droit public pour la mise à disposition d'une personne déléguée à l'énergie à 25 % et d'un(e) employé(e) administratif(ve) à 15 % en faveur de la commune de Collombey-Muraz.

- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence et dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a accepté de renoncer, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, à l'intérêt moratoire sur les acomptes 2020 des impôts communaux en fixant l'échéance des cinq tranches au 31 décembre 2020.
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a délivré à Mme Marlène PITTET une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Take Away "SHOP EXPRESS" laquelle remplace celle octroyée précédemment à M. Benoît ALLAIN.
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence et dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a décidé de reprendre, le 27 avril et le 11 mai 2020, l'accueil physique des citoyens aux guichets communaux étant précisé que ceux-ci sont restés atteignables par téléphone ou par courriel. Il est relevé que la "Police municipale" a poursuivi l'accueil habituel à son guichet dont la réception physique des citoyens.
- Conformément à la décision du Conseil d'Etat en lien avec le Coronavirus (COVID-19) et la vente des denrées alimentaires sur les marchés réguliers, le conseil municipal a validé, lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, la reprise des Marchés du mercredi, à Monthey, dès le mercredi 22 avril, étant précisé que celui-ci comprendra au maximum 10 à 15 exposants, qu'une distance de 30 m sera tenue entre chaque stand et que les distances sociales ou autres prescriptions en lien avec la pandémie seront respectées.
- Conformément aux prescriptions du 7 et du 16 avril 2020 de la Confédération en lien avec le Coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence, de rouvrir la déchetterie dès le lundi 27 avril, à 13h00, en se recommandant pour que les usagers respectent strictement les prescriptions à savoir notamment un maximum de 5 véhicules et le respect des distances sociales.
- Lors de sa séance du 20 avril tenue en visioconférence et dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a confirmé que l'échéance de paiement de 30 jours soit étendue à 60 jours pour le paiement des factures d'électricité par les industries, PME et commerçants qui en feraient la demande.
- Lors de sa séance du 27 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de chemisage des collecteurs des eaux usées des rues Pottier et de Venise. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise KFS Service de Canalisation SA.
- Lors de sa séance du 27 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a décidé notamment par sa participation financière de soutenir la création du Bureau régional d'information et de coordination (BRIC), destiné à des personnes de plus de 65 ans, en collaboration avec Pro Senectute et le CMS.
- Lors de sa séance du 27 avril tenue en visioconférence, le conseil municipal a notamment décidé de prolonger, pour la totalité du mois de mai 2020, et même si une ouverture était possible avant fin mai, l'abandon des loyers des locaux commerciaux du centre-ville facturés par la commune.

Etabli et publié le 5 mai 2020